

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 28 avril 2023 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 14 AVRIL 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 14 avril 2023.

2. MP ACHAT TABLE INOX – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat d'une table inox pour le nettoyage du matériel AMU" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CLERI sprl à 5570 Beauraing pour le montant d'offre contrôlé de € 3.443,30, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/741-98.

3. PROJET TRANSFORMATION 2 AMBULANCES EN PC OPS ET RÉHAB

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-022 et le montant estimé du marché "Transformation 2 ambulances en PC Ops et réhab", qui s'élève à € 13.000,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/745-98.

4. IMIO – ACHAT MODULE IA.TECH

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du module iA.Tech-Atal à l'intercommunale IMIO à 5032 Isnes, pour le montant d'offre de € 25.073,52 TTC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-13, répartis comme suit : frais uniques de 16.796,03 € et frais annuels de 8.277,49 €.

5. IMIO – ACHAT MODULE IA.DÉLIB

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du module iA.Delib à l'intercommunale IMIO à 5032 Isnes, pour le montant d'offre de € 11.884,03 TTC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-13, réparti comme suit : frais uniques de 5.848,87 € et frais annuels de 6.035,16 €.

6. HUISSIER INTERMÉDIANCE – PROCÉDURE DE COLLABORATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la procédure proposée par Intermédiance, plus similaire avec celle des autres huissiers ; de vérifier si le recommandé de la zone interrompt la prescription ; de renvoyer les factures des patients décédés aux héritiers avec l'adresse d'un enfant connu ; de charger les services administratifs se renseigner pour l'accès au registre successoral.

7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECOURS AU CE – POURSUITE DE LA PROCÉDURE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur la poursuite de la procédure en annulation dans le cadre du dossier opposant la zone à un ancien travailleur ; De prolonger la mission de Maître Simon PALATE, avocat représentant la zone dans ce dossier.

8. CONVENTION CODIS COMMUN – PROJET

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de proposer au Conseil de zone d'approuver la nouvelle convention constitutive d'un dispatching unique et commun pour les zones NAGE et DINAPHI, établie en collaboration avec le Gouverneur de la Province de Namur, moyennant des compléments à apporter.

9. OPT-OUT – AJOUT TYPE D'INTERVENTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur l'octroi de l'opt-out pour les gardes au Codis ou le dépassement d'heures, jusqu'au 31 décembre 2023 ; de proposer cette décision au Conseil de zone, après avis des syndicats au CCB.

10. OJ CONSEIL 12/05/23

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer l'ordre du jour du Conseil de zone du 12 mai 2023.

11. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - INTERVENTION PSYCHO-SOCIALE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de prendre bonne note de l'avis du Conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux de Cohezio, reçu le 31 mars 2023, concernant une demande d'intervention psychosociale formelle individuelle ; De prévoir un entretien avec les agents concernés lors d'une prochaine réunion du Collège de zone.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Pascal JACQUIEZ

